

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 26

Délibération n° 2021-21

Nomenclature : 7.5 - subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 19 mai 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nathalie GAY, Sophie LAGNIER, Corinne MICHOT ;
- MM. Gérald BOUTET, Jean-François GONDELLIER, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à M. Jacques DUSSABLY ;
- M. Gérald BOUTET à M. Jacques DUSSABLY ;
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021 - ATTRIBUTION ET RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY ET À SES SOUS SECTIONS

Par délibération n° 2020-72 du 14 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 319 660 €.

Un document, annexé à cette délibération, a permis (sous forme de liste) d'en indiquer la répartition. Cette dernière fait apparaître un certain nombre de bénéficiaires qui relèvent en tant que sous-section de l'association « Cercle laïque de Marsannay (CLM) », à savoir : CLM football ; CLM cyclotourisme ; CLM tennis de table ; CLM handball ; CLM compagnie « Diabolo » ; CLM photo ciné son ; CLM académie de danse « Les Scarline's ».

Or, l'association « Cercle laïque de Marsannay (CLM) » qui dispose, contrairement aux sous sections, d'une personnalité juridique, doit clairement apparaître dans la liste des associations bénéficiant d'une subvention, cela permettra ensuite une répartition entre les sous sections.

Considérant que ce dossier présenté en commission « finances », réunie le 17 mai 2021 a reçu un avis favorable à la majorité des membres présents.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20210527-DELIB2021-21-DE
Date de télétransmission : 27/05/2021
Date de réception préfecture : 27/05/2021
délibération n° 2021-21 - page 1 sur 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ de retirer, de la délibération n° 2020-72 du 14 décembre 2020, la décision d'attribution des subventions directement, comme indiqué dans son annexe, aux sous-sections du Cercle laïque de Marsannay (CLM) ;
- ⇒ d'attribuer une subvention à l'association « Cercle laïque de Marsannay (CLM) » d'un montant de 67 650 € répartie comme suit entre les sous sections :
 - Au titre du sport pour 63 800 € :

· CLM cyclotourisme	2 700 €
· CLM handball	38 000 €
· CLM football	20 000 €
· CLM tennis de table.....	3 100 €
 - Au titre de la culture pour 3 850 € :

· CLM académie de danse « Les Scarline's »	2 500 €
· CLM compagnie « Diabolo »	650 €
· CLM photo ciné son	700 €
- ⇒ de préciser que toutes les autres décisions d'attribution de subventions votées dans le cadre de la délibération n° 2020-72 du 14 décembre 2020 sont inchangées,
- ⇒ de prendre acte de la liste mise à jour (jointe en annexe) des subventions aux associations 2021,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 26 mai 2021

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT

Nom de l'association	2021
SPORT	147 500,00
Basket Club	15 500,00
Cercle Laïque Marsannay (CLM)	63 800,00
<i>CLM Cyclotourisme</i>	2 700,00
<i>CLM Handball</i>	38 000,00
<i>CLM Football</i>	20 000,00
<i>CLM Tennis de table</i>	3 100,00
Groupe Montagne Côte d'Or	4 000,00
Judo Club	20 000,00
Persévérante	14 000,00
Carreau de Marsannay	4 000,00
Archers Pataras	3 500,00
Tennis	4 000,00
Cardiométrie 21	200,00
Office Municipal des Sports	6 000,00
Sport de haut niveau	10 000,00
Promotion du Sport	2 500,00
CULTURE	131 480,00
Atelier des Peintres	380,00
Centre Musical de Marsannay	120 000,00
Décor et Soie	250,00
DiesElles	500,00
Promotion Actions culturelles	3 000,00
Cercle Laïque Marsannay (CLM)	3 850,00
<i>CLM Académie de danse Les Scarline's</i>	2 500,00
<i>CLM Compagnie Diabolo</i>	650,00
<i>CLM Photo Ciné Son photo / cinéma</i>	700,00
UDMJC / FRMJC	3 500,00
SCOLAIRE	7 280,00
Projet triennal (écoles)	6 230,00
Collège Marcel Aymé (Asso.sportives)	550,00
Les Enfants de la Porte d'Or	250,00
prévention routière	250,00
DIVERS	4 200,00
Comité Jumelage Allemagne	1 000,00
Comité Jumelage Belgique	1 000,00
Jardins et vergers de MLC - fonctionnement	700,00
Amicale des Secouristes	500,00
Compagnons des scouts et guide de France/ MLC	500,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie-FNACA	500,00
AUTRES	29 200,00
CCAS	29 200,00
SOUS -TOTAL HORS CCAS	290 460,00
TOTAL	319 660,00
Variation à voter n / voté n-1 hors CCAS	1,73%
n-1	285 520